Décision 2026-68

MARCHE N°2026T09 : ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX NEUFS SUR LES VOIRIES ET OUVRAGES DE LA COMMUNE D'AUCHEL – LOT N°2
- ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE SUBSEQUENT N°1 -

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°23 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 07 avril 2026,

Vu le règlement portant organisation interne des procédures de passation des contrats de la commande publique de la ville d'Auchel, adopté par délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2022,

Considérant que la commune d'Auchel a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique pour des travaux d'entretien et de travaux neufs sur les voiries et ouvrages de la commune, sous la forme d'un accord-cadre, constituée des 2 lots suivants :

- Lot n°1 : petits travaux neufs, d'entretien et de réparation sur les voiries et ouvrages, de type mono-attributaire avec un maximum annuel de 200 000 €HT,
- Lot n°2 : gros travaux neufs et de réfection de voiries et ouvrages, de type multi-attributaires avec un maximum annuel de 500 000 €HT,

Considérant que par décision n°2026-56 signée le 24/09/2026, le lot n°1 de la consultation a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général, et après analyse des offres des 4 titulaires mis en concurrence, le lot n°2 du marché a été attribué et signé avec les 4 sociétés suivantes jugées économiquement les plus avantageuses et classées dans l'ordre suivant :

- 1er : la société RAMERY Travaux Publics située rue de l'Europe – Bois Rigault Sud à LENS (62300) pour un montant du détail quantitatif estimatif s'élevant à 191 915.78 €HT,
- 2ème : la société DUFFROY TP située route d'Ostreville – ZI à SAINT POL SUR TERNOISE (62130) pour un montant du détail quantitatif estimatif s'élevant à 228 791.90 €HT,
- 3ème : la société EUROVIA Pas de Calais dont le siège social est situé 4 rue Montaîgne à MAZINGARBE (62670) pour un montant du détail quantitatif estimatif s'élevant à 242 820.00 €HT,
- 4ème : la société STPS Travaux Publics située rue de la Gare – Parc Entreprise Brunehaut à CALONNE RICOUART (62470) pour un montant du détail quantitatif estimatif s'élevant à 252 372.00 €HT,

Considérant le lancement du premier marché subséquent sur le fondement du lot n°2 de l'accord-cadre notifié le 02 octobre 2026 aux 4 titulaires, ayant pour objet les travaux de réfection des trottoirs situés au droit du n°41 Boulevard Basly jusqu'à l'intersection avec la rue Pablo Picasso à Auchel,

Considérant qu'après analyse des offres, la société **RAMERY Travaux Publics** située rue de l'Europe – Bois Rigault Sud à LENS (62300), a été jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant du Détail Quantitatif Estimatif s'élevant à **15 667.00 €HT**,

Décide d'attribuer le marché subséquent n°1 ayant pour objet les travaux de réfection des trottoirs situés au droit du n°41 Boulevard Basly jusqu'à l'intersection avec la rue Pablo Picasso à Auchel, à l'entreprise **RAMERY Travaux Publics** située **rue de l'Europe – Bois Rigault Sud à LENS (62300**) et de le signer pour un montant du Détail Quantitatif Estimatif s'élevant à **15 667.00 €HT**,

Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifiée exécutoire compte tenu de la Transmission en sous-préfecture et de la publication le : 06/11/2026

Fait à Auchel, le 06/11/2026

Nicolas CARRE

Signature numérique de Nicolas CARRE
Date : 2026.11.06 09:15:32 +01'00'

Accusé de réception en préfecture
062-216200485-20261106-DEC2026-68-AU
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026